



UFR D'ODONTOLOGIE
Université Clermont Auvergne

MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES

Année universitaire 2024 – 2025

**1^{er} cycle des études en sciences odontologiques,
2^{ème} et 3^{ème} années : DFGSO2 et DFGSO3**

RESPONSABLE DE FORMATION : LENAIC MONCONDUIT

Conseil de Gestion de la Faculté de Chirurgie Dentaire : avis favorable le 05/09/2024
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 10/09/2024

La Vice-Présidente
en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

UFR Odontologie – 2, rue de Braga - 63100 Clermont-Ferrand

**MODALITES D'ORGANISATION DU CONTROLE DES CONNAISSANCES
AU COURS DE L'ANNEE 2024-2025**

**DISPOSITIONS COMMUNES A L'OBTENTION DU
DIPLOME DE FORMATION GENERALE EN SCIENCES ODONTOLOGIQUES**

Le Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques (DFGSO) sanctionne la 1^{ère} partie des études en vue du Diplôme d'Etat de Docteur en Chirurgie Dentaire. Il comprend 6 semestres de formation validés par l'obtention de 180 crédits européens (ECTS) correspondant au niveau Licence, grade qui est conféré à leurs titulaires.

Arrêté du 30 janvier 2024 portant modification de l'arrêté du 22 mars 2011, article 9 bis : Aucun étudiant ne peut être autorisé à prendre plus de cinq inscriptions en vue du diplôme de formation générale en sciences odontologiques. Une de ces deux années d'études ne peut faire l'objet de plus de trois inscriptions. Une dérogation exceptionnelle peut être accordée par le président de l'université après avis du directeur de l'unité de formation et de recherche d'odontologie.

La formation comprend, outre un tronc commun, des unités d'enseignement librement choisies, organisées par l'UFR, ou libres, organisées par l'Université, choisies dans le document « **UE Libres et librement choisies DFGSO** » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle.

Elles permettent un approfondissement des connaissances acquises dans le cadre du tronc commun. Elles peuvent également correspondre à une initiation à la recherche à travers des parcours de Master. Elles peuvent enfin concerner des disciplines non strictement odontologiques.

Parcours recherche délivrant une équivalence de Master 1

La validation d'un Master 1 est proposée à tout étudiant souhaitant approfondir ou compléter ses connaissances en vue d'une orientation vers la recherche et/ou d'un poste hospitalo-universitaire en suivant un Parcours recherche qui lui permettra d'accéder à un Master 2.

Le parcours recherche doit être constitué de :

- la validation de 9 crédits ECTS de Master 1 (note obtenue à chaque UE $\geq 10/20$) du domaine Sciences, Technologies, Santé, mentions « Sciences du Médicament », « Santé Publique », « Microbiologie », « Biologie Santé » et « Ingénierie de la santé » obligatoirement choisies dans le tableau « Liste UE ouvertes étudiants odontologie 2024-2025 » disponible sur la plateforme pédagogique « Cours en ligne » de l'Université rubrique Scolarité virtuelle,*
- la validation d'un stage recherche de 8 semaines minimum (validant 12 ECTS) dans un laboratoire labellisé évalué par un rapport écrit et un exposé oral devant un jury d'au moins trois membres dont la composition est arrêtée par les responsables du parcours recherche. Cette soutenance sera effectuée lors de l'une des deux périodes prévues à cet effet soit en avril, soit fin septembre-début octobre de l'année d'inscription pendant laquelle a été effectué le stage.*
- la validation du deuxième cycle des études odontologiques (DFASO).*

La validation de cette équivalence Master 1 sera formalisée par une attestation qui octroiera les 60 crédits d'une mention de Master. Ce parcours qui représente une réelle formation à la recherche permet dans des conditions qui sont fixées par l'Université l'accession à une deuxième année de master à orientation recherche (annexe de l'arrêté du 22 mars 2011).

A noter que la validation d'une UE de Master (3 ou 6 ECTS, le cas échéant 9 ECTS) ne permettra la validation que d'une UE librement choisie (4 ECTS) à valider au cours du cursus de formation initiale d'Odontologie.

FONCTIONNEMENT GENERAL

Les enseignements sont théoriques, pratiques et dirigés.

En cas de retard à un cours, un ED, un TP, un enseignant peut refuser l'étudiant s'il estime que ce n'est pas compatible avec le bon déroulement de l'enseignement. En cas de refus, l'étudiant est considéré comme absent.

Les compétences et les connaissances des candidats sont vérifiées par une évaluation terminale et/ou par une évaluation continue. Ces épreuves peuvent être organisées en ligne. Cette vérification donne lieu à des épreuves dont la forme peut être écrite, pratique, orale ou clinique.

Les épreuves finales de 1^{ère} session se déroulent en deux périodes, une à la fin du 1^{er} semestre, l'autre à la fin du 2nd semestre de l'année universitaire. Les résultats sont publiés à la fin de chaque semestre.

Une session de rattrapage (2^{ème} session) est organisée pour les 2 semestres après la publication des résultats de la 1^{ère} session du 2nd semestre. Les épreuves terminales écrites ne pourront commencer qu'au moins 2 semaines après la publication des résultats.

Un étudiant se présentant à une évaluation terminale ou continue écrite après l'ouverture des enveloppes contenant les sujets, pourra être autorisé à entrer en salle d'examens pendant la première moitié de la durée de l'épreuve (dans la limite d'une heure). L'étudiant retardataire n'aura toutefois droit à aucun temps supplémentaire, il devra rendre sa copie à l'heure initialement prévue de fin d'examen.

En cas de retard lors d'une épreuve pratique donnant lieu à notation du contrôle continu, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'Élément Constitutif (EC) concerné et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

Contrôle de l'assiduité :

L'assiduité est l'une des clés de la réussite pour tous les étudiants et favorise durablement l'égalité des chances. La présence régulière aux enseignements est donc fortement recommandée.

Pour l'ensemble des UE, la présence aux séances d'enseignements dirigés (ED), de travaux pratiques (TP) et d'enseignement clinique est obligatoire et sera contrôlée par liste d'appel.

Justificatif d'absence :

Les justificatifs d'absence, mentionnant clairement les dates auxquelles l'étudiant a été absent, doivent être remis au service de scolarité dès le retour de l'étudiant dans un délai maximal de 48h. L'étudiant devra néanmoins, dès le premier jour d'absence, prévenir la scolarité par mail à l'adresse scola.odontologie@uca.fr.

Sont considérés comme motifs valables d'absences, notamment les cas suivants :

- Maladie : un certificat médical émanant d'un médecin (Service de Santé Etudiant - SSE ou autre) ou une attestation infirmière émanant du SSE (pour des durées d'absences \leq 2 jours) précisant les dates d'absences.

- Aménagements accordés au titre du Régime Spécial d'Etudes.

La validité du motif d'absence en dehors de ces cas est laissée à l'appréciation, en dernier ressort, du responsable de formation et/ou du Doyen Directeur de la composante.

Pour toute absence prévisible, la scolarité doit être informée préalablement.

Il est rappelé que la production d'un faux certificat médical est pénalement répréhensible et peut donner lieu à la saisine de la section disciplinaire de l'Université.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS MALADIE

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, un dispositif expérimental de « crédit jours maladie » est institué pour prendre en compte la difficulté des étudiants à obtenir un rendez-vous médical dans un délai raisonnable et pour éviter de générer des demandes de rendez-vous au SSE et en médecine de ville dans le cas de maladies ponctuellement invalidantes ne nécessitant pas de soins.

L'étudiant disposera ainsi d'une réserve de 2 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire.

Le décompte s'effectue à la journée. Les 2 jours peuvent être consécutifs. L'étudiant active ce dispositif en se signalant au service de scolarité dès le premier jour d'absence. Son absence est alors considérée comme justifiée.

MISE EN ŒUVRE D'UN DISPOSITIF EXPERIMENTAL EN 2024-2025 : CREDIT JOURS POUR TROUBLES MENSTRUELS

Pour l'année universitaire 2024-2025, dans le cadre de la politique responsabilité sociétale et de la politique formation de l'EPE UCA, dans un souci d'instaurer une meilleure qualité de vie pour sa communauté étudiante et lui permettre de suivre ses études en toute sérénité, l'EPE UCA se mobilise en proposant, à titre expérimental, la création d'un crédit jours pour troubles menstruels pour l'année universitaire 2024- 2025.

Ce dispositif s'adresse aux personnes menstruées qui disposeront ainsi d'une réserve de 10 jours d'absence autorisée sur l'année universitaire. Le décompte s'effectue à la journée. Elles activent ce dispositif auprès de leur scolarité et leur absence est alors considérée comme justifiée. Pour bénéficier de ce dispositif, une déclaration sur l'honneur devra être déposée, au plus tard le 31 octobre sur l'outil dédié à cet effet, à compter de la rentrée universitaire 2024. Une fois le dispositif activé, la personne menstruée s'engage à prendre rendez-vous dans les plus brefs délais auprès du Service de Santé Etudiant (SSE) pour bénéficier d'un accompagnement vers des soins adaptés. L'accès à ce dispositif court pour l'année universitaire 2024-2025 et pourra être reconduit l'année suivante pour la durée de la préparation du diplôme, sous réserve de s'être engagé dans une démarche d'accompagnement médical auprès du SSE (si le dispositif expérimental est reconduit).

Absence justifiée/non justifiée :

- Absence lors d'un TP ou ED ne donnant pas lieu à une évaluation continue :

Deux absences non justifiées aux enseignements dirigés ou pratiques constatées dans un EC, théorique ou pratique, entraînent la défaillance de l'étudiant à l'EC.

- Absence lors d'une évaluation continue :

Si l'absence est considérée comme justifiée, le responsable de l'enseignement, au regard du nombre d'évaluations dont il dispose, peut :

- décider de neutraliser la note correspondant à l'épreuve dans le calcul de la moyenne de l'Unité d'Enseignement (minimum 2 épreuves en contrôle continu s'étant déroulées à des dates distinctes).
- proposer une épreuve de substitution à l'étudiant. Une seule épreuve de substitution sera organisée. En cas d'absence (justifiée ou non) à cette épreuve de substitution, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'EC.

Si l'absence est considérée comme injustifiée, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'EC concerné et aucune épreuve de substitution ne sera organisée.

Modalités de compensation

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun et des UE libres et librement choisies ainsi que des stages. Les UE sont composées d'un ou plusieurs Éléments Constitutifs (EC). Les UE sont définitivement acquises et capitalisables dès lors que l'étudiant y a obtenu une note égale ou supérieure à 10/20.

Validation d'un semestre :

Les UE sont non compensables entre elles à l'intérieur d'un semestre.

Les EC (affectés de leurs coefficients) sont compensables entre eux à l'intérieur d'une UE.

La validation d'un semestre requiert deux conditions :

1. La moyenne de chaque UE du semestre doit être au moins égale à 10/20.
2. **Aucune note (Evaluation terminale ou Moyenne de notes d'évaluation continue) des Eléments Constitutifs (EC) des UE ne doit être inférieure à 8/20.** Une note éliminatoire annule le processus de compensation à l'intérieur d'une UE.

Un semestre est définitivement acquis dès lors que le candidat a obtenu la moyenne (au moins 10/20) à toutes les UE sans note éliminatoire.

La compensation n'est pas possible entre les deux semestres d'une même année d'étude.

Pour une UE non validée, l'étudiant doit repasser en 2^{ème} session tous les EC pour lesquels il a obtenu une note inférieure à 10/20. Les notes supérieures ou égales à 10/20 sont conservées.

La non validation d'un semestre après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de l'année universitaire.

Régime Spécial d'Etudes (RSE)

Les aménagements possibles dans le cadre du RSE sont les suivants :

- choisir un groupe de travaux dirigés (TD/ED) et un groupe de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant,
- obtenir des aménagements pédagogiques spécifiques dans le cadre de la formation suivie (dispense d'assiduité pour les TD/ED et les TP, accès à des enseignements en ligne, ...),
- obtenir des aménagements d'examens (évaluation finale à la place d'évaluation continue, ...).

Le RSE ne peut pas concerner les stages, les mémoires et les projets tuteurés.

Conformément à l'article 30 des statuts de l'Université Clermont Auvergne, il est mis en place un conseil de perfectionnement par cycle de formation (DFGSO et DFASO). Le conseil de perfectionnement, se réunit au moins une fois au cours de l'année universitaire. Instance consultative, ce conseil participe à l'évaluation de la formation et veille à l'adaptation de celle-ci aux attentes du monde socio-économique. Il propose des grandes orientations en matière de contenus d'enseignement et d'ingénierie pédagogique.

Un étudiant peut effectuer une période de stage à l'étranger avec l'accord de l'établissement d'origine. La période d'études validée par l'établissement étranger lui permet d'acquérir les crédits européens correspondants.

DFGSO : 3^{ème} et 4^{ème} semestres de formation (2^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement du tronc commun (UE) obligatoires et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'une formation d'Anglais, une formation aux Gestes d'urgences de Niveau 2 (AFGSU) et une formation socle au numérique en santé.

Validation de la deuxième année (semestres 3 et 4)

La non validation d'un semestre après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la deuxième année des études odontologiques.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validée(s) précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligations. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme de stage auquel il s'engage à participer.

Formation socle au numérique en santé (Arrêté du 10 novembre 2022)

La formation au numérique en santé des professionnels de santé a pour objectifs de permettre :

- d'appréhender les enjeux liés à la santé numérique, d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour travailler dans un contexte de digitalisation de l'exercice professionnel et d'accompagner la transformation du système de soins par le numérique ;
- favoriser l'interprofessionnalité et l'interdisciplinarité ;
- intégrer le numérique en santé dans l'exercice des professionnels de santé.

Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (AFGSU)

La formation intègre, conformément à l'arrêté du 30 décembre 2014, l'attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence de niveau 2 (**AFGSU**) qui comprend un enseignement théorique et pratique obligatoire composé de 3 modules.

L'Enseignement « AFGSU » dispensé en S3 prépare à l'AFGSU.

Langue vivante

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun. Les étudiants anglophones peuvent être dispensés de l'enseignement de langue vivante Anglais sous réserve de présentation d'un justificatif. Ces étudiants devront cependant satisfaire aux exigences d'évaluation.

Stage d'observation clinique

Les étudiants participent à un stage clinique d'observation pendant une semaine au sein du service d'odontologie. La présence à ce stage est obligatoire.

UE Libres ou librement choisies

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 ECTS d'UE libres ou librement choisies à la fin de S4. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. La non validation de tout ou partie de ces 4 crédits ECTS n'entraîne pas le redoublement de la deuxième année mais implique une validation des crédits manquants au plus tard en fin de 3^{ème} année (S6).

DFGSO : 5^{ème} et 6^{ème} semestres de formation (3^{ème} année)

L'enseignement comprend des Unités d'Enseignement (UE) du tronc commun obligatoires et des UE libres ou librement choisies dont le volume ne peut excéder 20% du volume horaire global de l'année, ainsi qu'un stage d'initiation aux soins et une formation d'Anglais.

Validation de la troisième année (semestres 5 et 6)

La non validation d'un (ou deux) semestre(s) après la 2^{ème} session entraîne le redoublement de la troisième année des études odontologiques.

Redoublement

L'étudiant redoublant doit valider les UE qu'il n'a pas validées précédemment.

Si l'étudiant redoublant ne doit valider qu'un seul semestre lors de son redoublement ou un nombre limité d'UE par semestre, il lui est proposé (dans la limite des places disponibles) de réaliser un stage de maintien de niveau pendant le semestre où il n'a pas ou peu d'obligation. L'étudiant définit avec l'enseignant responsable de l'année concernée (président du jury) et/ou le directeur des études un programme personnalisé auquel il s'engage à participer.

Stage d'initiation aux soins

Un stage d'initiation aux soins est effectué sous la conduite de cadres infirmiers ; stage d'une durée de 4 semaines à temps complet et de manière continue dans un même établissement hospitalier.

Avant le stage est organisée une formation théorique avec 3h de cours magistraux et 3h30 de travaux dirigés par étudiant (1 TD de 2 heures et 1 TD de 1h30).

Le contrôle des connaissances est basé sur 2 éléments :

- 1- La présence aux TD
En cas d'absence aux TD, l'étudiant devra se représenter aux TD, l'année suivante.
- 2- La théorie sera validée lors de l'épreuve écrite d'hygiène qui se déroulera au 2^{ème} semestre de 3^{ème} année. Cette épreuve donne lieu à une 2^{ème} session.

Le stage est validé par le Directeur de l'UFR sur avis du Chef du Service d'affectation de l'étudiant.

Sont dispensés du stage de soins infirmiers (ainsi que de la formation théorique) les étudiants admis titulaires d'un diplôme paramédical, titulaires d'un diplôme de médecin ou dentiste étranger ou admis en passerelle et qui ont déjà validé des stages en milieu hospitalier au cours de leur précédent cursus.

Langue vivante

L'étudiant doit pouvoir accéder au niveau de compétence B1 et l'UE langue vivante (Anglais) fait partie des UE du tronc commun. Les étudiants anglophones peuvent être dispensés de l'enseignement de langue vivante Anglais sous réserve de présentation d'un justificatif. Ces étudiants devront cependant satisfaire aux exigences d'évaluation.

UE Libres ou librement choisies

Les étudiants doivent avoir validé au minimum 4 crédits ECTS d'UE libre ou librement choisie en fin de S6. La validation est prononcée par le Directeur de l'UFR sur avis du responsable de l'UE. Un total de 8 crédits ECTS d'UE libres ou librement choisies doit être validé en fin de S6 pour l'obtention du Diplôme de Formation Générale en Sciences Odontologiques.

1^{er} semestre - 2^{ème} année (S3)

UE	COEF ECTS	Coef I	Volume Répartition				Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur	
							théorique		pratique		théorique		pratique			
			C.M	E.D	TP	Stage	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff		
<u>SE COMPORTER EN PROFESSIONNEL DE LA SANTE ORALE</u>	1						EvC**					EvT***				L. MONCONDUIT
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1 GESTUELLE</u>	4			6h	14h		EvC					EvT 30 min ou oral 15 min *				C LANCE
<u>BIOLOGIE 1 1^{ère} partie</u> PHYSIOLOGIE 1	4		20h	10h			EvC					EvT 1h ou oral 15 min*				L MONCONDUIT
<u>BIOLOGIE 2 1^{ère} partie</u> ANATOMIE DENTAIRE 1 ANATOMIE CRANIO-FACIALE	5	1 1	15h 20h	2h	35h		EvC EvT 1h	1	EvC	2	EvT1h EvT 1h	1	EvT 3h	2		M NAUCHE
<u>BIOLOGIE 3 1^{ère} partie</u> BACTERIOLOGIE IMMUNOLOGIE VIROLOGIE	5	1 1 1	12h 16h 14h				EvT 1h EvT 1h EvT 1h				EvT 1h EvT 1h EvT 1h					JL BAILLY
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 1^{ère} partie</u> (Embryologie ; Microbiologie)	3		20h				EvC					EvT 1h ou oral 15 min*				V ROGER- LEROI

<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1</u> 1 ^{ère} partie IMAGERIE	4		24h			EvC	0.5	EvC	1	EvT 30 min ou oral 15 min*	0.5	EvT 30 min ou oral 15 min*	1	R DALLEL C MELIN A MISHELLANY-DUTOUR
<u>ANGLAIS</u> 1 ^{ère} partie	2		30h			EvC				ORAL 15 min				
Préparation <u>AFGSU</u>	1		21h			P								A LAUTRETTE
<u>STAGE D'OBSERVATION CLINIQUE</u>	1				15h	P								M BESSADET
TOTAL	30		117h	93h	49h	15h								

*Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve écrite finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

** La validation se fait en déposant sur l'ENT une grille d'autoévaluation de la compétence "se comporter en professionnel de la santé orale".

*** La validation se fait en déposant sur l'ENT une grille d'autoévaluation et un rapport d'analyse réflexive concernant la compétence "se comporter en professionnel de la santé orale".

P : validation sur la présence aux ED ou stage

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE

2^{ème} semestre - 2^{ème} année (S4)

UE	COEF ECTS	Coef I	Répartition			Validation 1 ^{ère} session					Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur
						théorique		pratique			théorique		Pratique		
			C.M	E.D	TP	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff		
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> <u>2^{ème} partie</u> PFU niveau 1 PAC niveau 1	4	1 1	3h 3h	4h 5h	24h 16h	EvC EvC	1 1	EvC EvC	1 1	EvT 1h ou oral 15 min* EvT 1h ou oral 15 min*	1 1	EvT 2h EvT 3h	1 1	C. LANCE J BONNET	
<u>FORMATION INITIALE PRATIQUE 1</u> <u>3^{ème} partie</u> Biomatériaux	3			35h		EvT1h				EvT 1h				N DECERLE	
<u>BIOLOGIE 1 2^{ème} partie</u> PHYSIOLOGIE 2	3		16h	3h	3h	EvC				EvT 1h ou oral 15 min*				L MONCONDUIT	
<u>BIOLOGIE 2 2^{ème} partie</u> ANATOMIE DENTAIRE 2	3		8h		45h	EvT 1h30	1	EvC	3	EvT 1h30	1	EvT 3h ou oral 15 min*	3	M NAUCHE / Ch. GREMEAUX RICHARD	
<u>BIOLOGIE 3 2^{ème} partie</u> BIOCHIMIE	3		14h	6h		EvT 1h				EvT 1h ou oral 15 min*				N GONCALVES- MENDES	
<u>ECOSYSTEME BUCCAL 2^{ème} partie</u> (Histologie et biochimie orales)	3		20h			EvC				EvT 1h ou oral 15 min*				V LEROI	
<u>PATHOLOGIE, THERAPEUTIQUE MEDICALE 1 2^{ème} partie</u> IMAGERIE, RADIOPROTECTION	3		18h	10h		EvT 1h	1	EvC	0.5	EvT 1h	1	EvT 1h ou oral 15 min*	0.5	R DALLEL C MELIN A MISHELLANY- DUTOUR	
<u>ANGLAIS 2^{ème} partie</u>	2			26h		EvC				ORAL 15 min					

<u>Formation socle au numérique en santé</u>	2			28h		P				Oral 15 min				
<u>UE libre ou librement choisie</u>	4			40h										L MONCONDUIT
TOTAL	30		82h	157h	88h									

* Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.

P : validation sur la présence aux ED

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale

1^{er} semestre - 3^{ème} année (S5)

UE	COEF ECTS	Coef I	Répartition				Validation 1 ^{ère} session				Validation 2 ^{ème} session				Coordonnateur			
							théorique		pratique		théorique		pratique					
			C.M	E.D	TP	Stage	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff	Epreuve	Coeff				
<u>SE COMPORTER EN PROFESSIONNEL DE LA SANTE ORALE</u>	1														N DRANCOURT			
Formation initiale pratique 2- 1^{ère} partie Ethique Soins spécifiques Psychologie	5	1 0,5 1	30h 4h** 22h	8h 2h	2h										E MACHAT D. FAULKS C DEVEUVE			
Pathologie et thérapeutique médicale 2 1^{ère} partie Pharmacologie Anesthésiologie Sémiologie 1 Pathologie parodontale 1 Anatomopathologie	9	2 1 2 2 2	25h 10h 20h 17h 20h	10h											L DEVOIZE			
Écosystème buccal 2 Prévention (Service sanitaire – partie 1)	3		20h	15h	6h				EvC					EvT 30 min ou oral 15 min*	S TUBERT			
Pathologie et thérapeutique de l'organe dentaire simple : Cariologie Cariologie/OC	3		14h	2h	16h				EvT1h	1	EvC ⁽²⁾ +EvT2h	1	EvT 1h	1	EvC ⁽²⁾ +EvT2h	1	S DOMEJEAN	
Thérapeutique de l'édentement- 1- 1^{ère} partie PAP PFU niveau2	5	1 1	10h 6h	10h 5h	25h 36h				EvC EvC	1 1	EvC EvC	1 1	EvT 1h ou oral 15 min* EvT 1h ou oral 15 min*	1 1	EvT 1h EvT 2h	1 1	M BESSADET C. LANCE	
Anglais 1^{ère} partie	2			30h					EvC					ORAL 15 min				
Stage d'initiation aux soins Partie théorique Stage	2		3h	4h		105h												O TRAORE CAUMERAN

EvC : évaluation continue ; EVT : évaluation terminale.

Coeff I : coefficients entre les EC d'une l'UE

* 8h de CM en capsule vidéo + 8h de travail personnel

** 11h de CM en capsule vidéo + 11h de travail personnel

*** Les modalités de l'examen seront précisées par l'enseignant après délibération de la 1^{ère} session. Le choix entre épreuve finale ou oral se fera en fonction du nombre d'étudiants devant passer la session de rattrapage.